

N° 2603

N° 3

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
ONZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2000-2001

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 3 octobre 2000

Annexe au procès-verbal de la séance
du 3 octobre 2000

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE ⁽¹⁾ CHARGÉE DE
PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU
PROJET DE **loi d'orientation pour l'outre-mer**,

PAR M. Jérôme LAMBERT,
Député.

PAR M. José BALARELLO,
Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : M. Jacques Larché, sénateur, président ; M. Bernard Roman, député, vice-président ; M. José Balarello, sénateur, M. Jérôme Lambert, député, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Jean-Louis Lorrain, Lucien Lanier, Georges Othily, Claude Lise, Robert Bret, sénateurs ; MM. Michel Tamaya, Philippe Chaulet, Emile Blessig, Ernest Moutoussamy, Claude Hoarau, députés.

Membres suppléants : Mmes Dinah Derycke, Lucette Michaux-Chevry, MM. Paul Girod, Jean-Jacques Hyst, Edmond Lauret, Victor Reux, Simon Sutour, sénateurs ; MM. Daniel Marsin, Louis Mermaz, Jacques Floch, Jean-Yves Caullet, Mme Nicole Feidt, MM. Anicet Turinay, Dominique Bussereau, députés.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (11ème législ.) : Première lecture : **2322, 2355, 2356, 2359** et T.A. **507**.
Deuxième lecture : **2482**

Sénat : **342, 393, 394, 401, 403** et T.A. **135** (1999-2000).

Outre-mer.

MESDAMES, MESSIEURS,

La commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'outre-mer s'est réunie au Sénat le mardi 3 octobre 2000.

Elle a tout d'abord procédé à la désignation de son bureau qui a été ainsi constitué :

- M. Jacques LARCHÉ, sénateur, président ;
- M. Bernard ROMAN, député, vice-président.

La commission a ensuite désigné :

- M. José BALARELLO, sénateur,
- M. Jérôme LAMBERT, député,

respectivement rapporteurs, pour le Sénat et pour l'Assemblée nationale.

Puis elle a procédé à l'examen des dispositions restant en discussion.

M. Jérôme Lambert, rapporteur pour l'Assemblée nationale, a indiqué qu'après avoir examiné avec attention le texte adopté par le Sénat, il avait tenu une réunion de travail avec M. José Balarello, rapporteur pour le Sénat, afin de préparer la commission mixte paritaire.

Il a précisé que malgré les aspects positifs des travaux du Sénat, deux points majeurs d'opposition apparaissaient entre les deux assemblées, à savoir :

- d'une part, les dispositions relatives à l'institution d'un congrès destiné à permettre aux élus des régions d'outre-mer monodépartementales de formuler des propositions d'évolution statutaire ;

- d'autre part, les dispositions prévoyant la création d'un second département à La Réunion.

Le rapporteur pour l'Assemblée nationale a conclu en constatant qu'en l'état actuel des réflexions, un accord ne semblait pas pouvoir être trouvé sur ces deux points majeurs.

M. José Balarello, rapporteur pour le Sénat, a souligné le caractère fructueux de sa réunion avec M. Jérôme Lambert, rapporteur pour l'Assemblée nationale, mais a regretté qu'un consensus ne semble néanmoins pas pouvoir être réalisé.

Après avoir rappelé que seuls 24 articles avaient été adoptés dans les mêmes termes à l'issue de la première lecture dans les deux assemblées, tandis que 59 articles restaient encore en discussion, il a estimé qu'un accord aurait pu être trouvé au sujet des mesures prévues par le projet de loi d'orientation pour favoriser la création d'emplois dans les départements d'outre-mer.

En revanche, le rapporteur pour le Sénat a constaté que s'agissant des aspects institutionnels, deux points posaient problème : l'article 38 prévoyant la bidépartementalisation de La Réunion et l'article 39 prévoyant la création d'un congrès dans les autres départements d'outre-mer, ces articles approuvés par l'Assemblée nationale ayant tous deux été supprimés par le Sénat.

Il a précisé qu'il avait pensé qu'un consensus aurait peut-être pu être recherché à propos du congrès, tout en relevant que cette appellation lui paraissait peu heureuse.

Il a cependant ajouté qu'au sujet de la bidépartementalisation de la Réunion, un accord apparaissait impossible, rappelant que lors de l'examen du projet de loi d'orientation en première lecture, la commission des Lois du Sénat avait souligné qu'il serait plus opportun de s'attacher à lutter contre le chômage des jeunes - qui constitue aujourd'hui le problème majeur à La Réunion - plutôt que de créer un second département entraînant des dépenses publiques supplémentaires.

M. Jacques Larché, président, a ensuite donné la parole aux rapporteurs des différentes commissions du Sénat et de l'Assemblée nationale qui s'étaient saisies pour avis en première lecture.

M. Jean-Louis Lorrain, rapporteur pour avis au nom de la commission des Affaires sociales du Sénat, a rappelé que face à la

dégradation de la situation économique et sociale des départements d'outre-mer, les amendements adoptés par le Sénat à l'initiative de la commission des Affaires sociales s'étaient inscrits dans le cadre d'une démarche pragmatique articulée autour de deux axes :

- d'une part, favoriser les créations d'emplois, principalement à l'intention des jeunes, en amplifiant la baisse du coût du travail résultant des exonérations de charges sociales, en ciblant l'effort sur les entreprises exportatrices et en développant la formation et l'insertion professionnelle des jeunes ;

- d'autre part, inciter au retour à l'activité, notamment en instituant des conventions de retour à l'emploi permettant aux bénéficiaires du RMI de reprendre une activité professionnelle à mi-temps, en facilitant les possibilités offertes pour bénéficier du congé-solidarité et de l'allocation de retour à l'activité (ARA), en recentrant les contrats d'accès à l'emploi (CAE) sur les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et en garantissant une progression satisfaisante des crédits d'insertion départementaux.

M. Michel Tamaya, rapporteur pour avis au nom de la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, a pour sa part regretté que le Sénat se soit arc-bouté sur son opposition à la bidépartementalisation de La Réunion. Il a, en effet, considéré qu'il était réducteur d'analyser ce projet en termes de dépenses supplémentaires, soulignant que la création d'un second département répondait également à un objectif de création d'emplois.

Après avoir souligné l'intérêt des amendements adoptés par le Sénat en matière économique et sociale, **M. Daniel Marsin**, rapporteur pour avis au nom de la commission de la Production et des échanges de l'Assemblée nationale, a regretté que la commission mixte paritaire ne puisse parvenir à un accord, tout particulièrement au sujet du congrès.

M. Victor Reux, rapporteur pour avis au nom de la commission des Affaires culturelles du Sénat, a indiqué qu'il n'avait pas d'observations particulières à formuler, rappelant que les amendements proposés par la commission des Affaires culturelles avaient pour l'essentiel été acceptés par le Gouvernement.

Puis **M. Bernard Roman, vice-président**, a rendu hommage au travail effectué par les différents rapporteurs, au fond ou pour avis, dans les deux assemblées, considérant que ceux-ci avaient tous contribué à l'enrichissement du texte lors des débats en première lecture, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat.

Tout en relevant un certain nombre d'évolutions positives proposées par le Sénat, il a cependant constaté le désaccord persistant sur deux points majeurs concernant les aspects institutionnels. En conséquence, il a estimé que le débat devrait désormais se poursuivre au Parlement suivant les règles prévues par la Constitution.

Après avoir demandé aux autres membres de la commission mixte paritaire s'ils souhaitaient s'exprimer, **M. Jacques Larché, président**, a conclu en rappelant que le Sénat avait examiné ce projet de loi d'orientation avec une extrême attention, compte tenu de l'importance des problèmes et des enjeux constatés par la commission des Lois au cours de deux récentes missions dans les départements d'outre-mer.

Il a noté que, bien que certains aient pensé qu'un échange fructueux pourrait être trouvé lors de cette commission mixte paritaire, un désaccord apparaissait entre les délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat en l'état actuel des réflexions.

M. Jacques Larché, président, a donc constaté l'échec de la commission mixte paritaire.

*

*

*